

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE, RELATIF À UNE PERMISSION DE VOIRIE À MADAME MARIE-CLAUDE PREIRA, SISE AU N°06 RUE SYLVAIN JENOE – LA ROSE DES VENTS 33 – LA BOUSSOLE – 97141 VIEUX FORT, AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE, SUR LA PARCELLE AN° 522, SITUÉE AU N° 01 RUE MAURICE FISSIER ET N° 34 ANGLE RUE SCHOELCHER A BASSE-TERRE, À PARTIR DU VENDREDI 17 JUILLET 2026 JUSQU'AU JEUDI 30 AOUT 2026.

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L 1111-6 ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12 ;

VU le code pénal ;

VU le Code de la route et les instructions interministérielles sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié)

VU l'état des lieux

CONSIDERANT la demande formulée en date du 08 Juillet 2026, par laquelle Madame Marie-Claude PREIRA, sise au n°06 rue Sylvain Jenoe - La Rose des vents 33 – La Boussole – 97141 VIEUX FORT, **sollicite un arrêté de permission de voirie en vue d'effectuer des travaux de ravalement de façade**, sur la parcelle n°522, située au n° 01 rue Maurice FISSIER et n° 34 Angle Rue Schoelcher à Basse-Terre, **à partir du Vendredi 17 Juillet 2026 jusqu'au Jeudi 30 Août 2026**, (45 jours calendaires).

ARRÊTÉ

ARTICLE PREMIER : Autorise une **Permission de Voirie** à Madame Marie-Claude PREIRA, sise au n°06 rue Sylvain Jenoe - La Rose des vents 33 – La Boussole – 97141 VIEUX FORT, **d'effectuer des travaux de ravalement de façade**, sur la parcelle n°522, située au n° 01 rue Maurice FISSIER et n° 34 Angle Rue Schoelcher à Basse-Terre, **à partir du Vendredi 17 Juillet 2026 jusqu'au Jeudi 30 Août 2026**, (45 jours calendaires).

ARTICLE 2 : Madame Marie Claude PREIRA, en charge de la réalisation des travaux devra mettre en place la main d'œuvre nécessaire pour installer un dispositif de signalisation (panneaux de type AK3, AK5, B3, B14, B31, KC1 et K10 barrières, bandes) pour matérialiser ces dispositifs.

ARTICLE 3 : La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de QUARANTE CINQ, JOURS (45) jours calendaires.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

L'ouverture du chantier est fixée au **Vendredi 17 Juillet 2026** comme précisé dans la demande.

ARTICLE 4 : Madame Marie-Claude PREIRA, devra procéder à la remise en état de la chaussée après la réalisation des travaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de son affichage et/ou sa publication.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté devra être notifié, affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 8 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Directeur des Infrastructures du Développement Durable du territoire de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Chef de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE ; et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 15/07/2026

*Certifie exécutoire compte tenu
De la notification, le 15/07/2026
De l'affichage et/ou la publication, le 15/07/2026
Fait à Basse-Terre, le 15/07/2026*


M. le Maire André ATALLAH
L'Adjoint au Maire
Délégué à la Sécurité Publique,
Jean-François ISSA


M. le Maire André ATALLAH
L'Adjoint au Maire
Délégué à la Sécurité Publique,
Jean-François ISSA